



Dépositaire: Australie
Entrée en vigueur pour la plupart des pays : le 1^{er} février 2004
Dernière mise à jour : le 23 janvier 2013

1. En tant que gouvernement dépositaire de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (« l'Accord »), l'Australie a l'honneur de présenter son rapport sur l'état de l'Accord.
2. L'Australie informe les Parties à l'Accord que le 26 juillet 2012, le puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*) a été ajouté à la liste des espèces de pétrels répertoriées à l'Annexe 1 de l'Accord. Une copie de l'Annexe 1 révisée figure en pièce jointe.
3. L'Australie informe également les Parties que, depuis la Quatrième Réunion des Parties (à Lima, au Pérou, du 23 au 27 avril 2012), il n'y a pas eu de nouvelle ratification, adhésion ni retrait de l'Accord.
4. Une copie de la liste d'état de l'Accord est présentée ci-dessous :

Parties à l'Accord	Date de signature (sous réserve de ratification)	Ratification Adhésion - (a) Acceptation/Approbation - (A) Signature définitive - (sd)	Entrée en vigueur pour les Parties
Argentine	19 jan. 2004	29 août 2006 (voir note 3)	1 nov. 2006
Australie	19 juin 2001	4 oct. 2001 (voir notes 4 & 5)	1 fév. 2004

« Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales. »

Brésil	19 juin 2001	3 sept. 2008	1 déc. 2008
Chili	19 juin 2001	13 sept. 2005	1 déc. 2005
Équateur	18 fév. 2003	18 fév. 2003	1 fév. 2004
France	19 juin 2001	28 juin 2005 (A)	1 sept. 2005
Nouvelle-Zélande	19 juin 2001	1 nov. 2001	1 fév. 2004
Norvège	s/o	5 mars 2007 (a)	1 juin 2007
Pérou	19 juin 2001	17 mai 2005	1 août 2005
Afrique du Sud	6 nov. 2003	6 nov. 2003	1 fév. 2004
Espagne	30 avr. 2002	12 août 2003	1 fév. 2004
Royaume-Uni	19 juin 2001	2 avr. 2004 (voir notes 1 & 2)	1 juil. 2004
Uruguay	s/o	9 oct. 2008 (a)	1 jan. 2009

Notes.

1. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont ratifié l'Accord en leur nom propre et au nom du Territoire antarctique britannique, des Îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), des îles de Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur)¹.
2. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a étendu sa ratification pour y inclure le Territoire de Tristan da Cunha. L'action ci-dessus est entrée en vigueur à Canberra le 13 avril 2006 lorsque la notification par la note diplomatique no 17/06 du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été reçue par le Dépositaire. Conformément à la pratique britannique, l'extension de l'Accord à Tristan da Cunha est entré en vigueur à partir de la date de réception de la notification.
3. La République Argentine a déposé son instrument de ratification accompagné d'une déclaration connexe le 29 août 2006.
4. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie a déposé une réserve par note diplomatique concernant l'entrée en vigueur de la modification à l'Annexe 1 de l'Accord le 14 février 2007.
5. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie a signalé le retrait de sa réserve concernant l'entrée en vigueur de la modification à l'Annexe 1 de l'Accord le 23 novembre 2007.

¹ Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Malouines (Falklands Islands / Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.

**Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels
fait à Canberra le 19 juin 2001**

Annexe 1

**Espèces d'albatros et de pétrels auxquelles s'appliquera l'Accord
à la date du 26 juillet 2012**

Albatros (22 espèces)

Diomedea exulans
Diomedea dabbenena
Diomedea antipodensis
Diomedea amsterdamensis
Diomedea epomophora
Diomedea sanfordi
Phoebastria irrorata
Phoebastria albatrus
Phoebastria immutabilis
Phoebastria nigripes
Thalassarche cauta
Thalassarche steadi
Thalassarche salvini
Thalassarche eremita
Thalassarche bulleri
Thalassarche chrysostoma
Thalassarche melanophris
Thalassarche impavida
Thalassarche carteri
Thalassarche chlororhynchos
Phoebetria fusca
Phoebetria palpebrata

Pétrels (8 espèces)

Macronectes giganteus
Macronectes halli
Procellaria aequinoctialis
Procellaria conspicillata
Procellaria parkinsoni
Procellaria westlandica
Procellaria cinerea
Puffinus mauretanicus